

# Le fer de lance



DEMANDES DE RENOUVELLEMENT  
DE CONGÉ SANS TRAITEMENT REFUSÉES

SÉANCE D'OCTROI DE CONTRATS

CONGÉ DE MATERNITÉ



# MOT DU PRÉSIDENT

## Un honneur et un privilège.

L'année scolaire 2020-2021 fut une année hors de l'ordinaire. Enseigner en période de pandémie avec les difficultés que cela comporte ne fut pas une mince affaire. Le réseau de l'éducation a dû faire face à de nombreux défis et le personnel enseignant a souvent fait les frais des incohérences et des volte-faces du gouvernement ou du ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge. Malgré cela, les élèves ont pu compter sur le dévouement, sans compromis, des enseignantes et des enseignants ce qui leur a permis de vivre, dans les circonstances, une année scolaire enrichissante. Souhaitons que la prochaine année scolaire soit celle du retour à la normalité.

Cette année fut aussi celle de la négociation nationale. La détermination du personnel enseignant qui s'est traduit, entre autres, par l'obtention d'un mandat de grève générale illimitée a forcé la main du gouvernement. Bien que cette négociation n'ait pas tout réglé, les membres ont évalué que les gains obtenus, notamment au niveau salarial étaient suffisants. De sorte que, pour la première fois de l'histoire de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), une entente de principe est acceptée à l'unanimité par les syndicats affiliés. Nos représentantes et représentants travaillent actuellement à l'écriture des textes. Les changements apportés au texte de la convention collective sont nombreux ce qui rend le processus long et exigeant. Pour vous tenir au courant de l'évolution de ce dossier durant les prochaines semaines, suivez les réseaux sociaux du Syndicat de l'enseignement de

la région de Laval (SERL) et de la FAE.

Après plus de 6 ans à la présidence du SERL, ce mot du président est le dernier que je rédige à ce titre. Je tiens à vous remercier infiniment pour la confiance que vous m'avez accordée pendant ces années. Ce fut un honneur et un privilège que d'être élu à la présidence du SERL. Le SERL est un syndicat reconnu pour la qualité du travail effectué auprès des membres et pour la compétence des gens qui y travaillent. Il était important, pour moi, de maintenir ce niveau d'excellence.

Un nouveau conseil d'administration entre en poste le 24 juin 2021. Je tiens à souhaiter bonne chance et bon travail aux personnes nouvellement élues. Le SERL est entre bonnes mains, j'en suis convaincu, le conseil d'administration, regroupant autant des gens d'expérience que des personnes novices, saura faire face aux nombreux défis qui s'annoncent au cours des trois prochaines années.

En terminant, les employés et les membres du CA se joignent à moi pour vous souhaiter un congé estival reposant et ressourçant. Avec l'année de fou qui vient de se terminer, vous avez pleinement mérité, et plus que jamais, les semaines de vacances qui s'en viennent.

Sincères salutations!

Le président,

Guy Bellemare

## ÉLECTIONS AU SERL

La campagne électorale s'est terminée le 13 mai dernier. Un nouveau CA a alors été élu pour un nouveau mandat de 3 ans.

Merci au comité des élections, madame Kateri Corbeil, madame Natasha Tracey-Brown et monsieur Jean-Denis Fournier pour avoir réussi à tenir, en période de pandémie, un premier vote par voie électronique.

Composition du CA:

Présidence: André Arsenault

1<sup>er</sup> vice-présidence: Pierre Morin

2<sup>e</sup> vice-présidence: Julie Bossé

Secrétariat: Guy Bellemare

Trésorerie: Guylaine Martel

issue de l'EHDAA: Daphné Jean-Baptiste

issue du préscolaire: Nathalie Millette

issu du primaire: Christian Lapierre

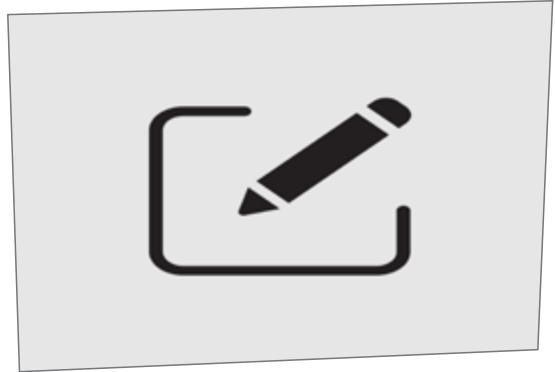
issu du secondaire: Nicolas Greffe

issue de l'éducation des adultes: Maryse Gaudreault

issu de la formation professionnelle: Martin Pérusse

# DANS CE NUMÉRO

MOT DU PRÉSIDENT	2
ÉLECTIONS AU SERL	2
DANS CE NUMÉRO	3
ACTIVITÉS	4
VOUS DÉMÉNAGEZ ?	4
ENSEIGNANTES EN CONGÉ DE MATERNITÉ	4
MCONCOURS « PHILIPPE, ZOOM AVEC NOUS!»	4
DEMANDES DE RENOUVELLEMENT DE CONGÉ SANS TRAITEMENT REFUSÉE	5
RAPPEL FORMULAIRE DE DISPONIBILITÉ EN ÉDUCATION DES ADULTES	5
SÉANCE D'OCTROI DE CONTRATS 2021-2022 AU SECTEUR JEUNES	6
BONNE FÊTE À LA FAE!	6
PROJET NOVATEUR EN RELATONS DU TRAVAIL - REMISE DE LA BOURSE	6
BOURSE PERSÉVÉRANCE EDA-FP 2021	7
CAMP D'ÉDUCATION SYNDICALE 2021	7
BONNE VACANCES	7
HORAIRE ESTIVAL	7



LE FER DE LANCE Volume 23 n°5 • 23 juin 2021

ÉDITEUR Syndicat de l'enseignement de la région de Laval  
1717, rue Fleetwood Laval (Québec) H7N 4B2  
Téléphone: 450 978-1513 • Télécopieur: 450 978-7075  
[www.sregionlaval.ca](http://www.sregionlaval.ca) • [reception@sregionlaval.ca](mailto:reception@sregionlaval.ca)

RÉDACTION Guy Bellemare, Julie Bossé et Justine Dauphinais,  
COLLABORATION Eve-Emmanuelle Rivard

CONCEPTION GRAPHIQUE Passerelle bleue

INFOGRAPHIE Eve-Emmanuelle Rivard

IMPRESSION Syndicat de l'enseignement de la région de Laval

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES Shutterstock

HEURES D'OUVERTURE Du lundi au jeudi : de 8 h à 17 h  
Vendredi : de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 15 à 15 h 30

Quoi?	Dates?	Heures?	Où?
<b>Étape de fin d'année pour le secondaire</b>	28 juin	16 h 30	Visioconférence
<b>Séance d'octroi de contrat au primaire et champ 20</b>	18 août	8 h	Visioconférence
<b>Séance d'octroi de contrat au secondaire</b>	18 août	14 h 30	Visioconférence
<b>Séance à l'éducation des adultes</b>	19 août	13 h	Visioconférence
<b>Session des recrues pour le primaire</b>	20 août	8 h à 15 h	En ligne

## VOUS DÉMÉNAGEZ?

La convention collective prévoit à la clause 5-1.01.04 qu'une enseignante ou un enseignant est tenu d'informer par écrit le centre de services scolaire de tout changement de domicile.



Il est important de transmettre vos nouvelles coordonnées au syndicat :

Par téléphone :  
450 978-1513

Par télécopieur :  
450 978-7075

Par courriel :  
[reception@sregionlaval.ca](mailto:reception@sregionlaval.ca)

## ENSEIGNANTES EN CONGÉ DE MATERNITÉ

### \*\*\*Attention \*\*\*

Lors de la paie du 23 juin, le Centre de services scolaire de Laval (CSSLaval) paiera les journées de congé de maladie monnayables non utilisées.

Le paiement de ces journées est traité comme étant du salaire assurable par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Pour éviter toute problématique, il est recommandé de communiquer avec le RQAP afin de faire le meilleur choix dans votre situation, soit diminuer ou suspendre les prestations du RQAP pour cette période de paie.



## CONCOURS «PHILIPPE, ZOOM AVEC NOUS!»

Dans le cadre de la 12<sup>e</sup> Semaine pour l'école publique, nous avons lancé, sur la page [Facebook de la SPEP](#), le concours «Philippe, zoom avec nous!».

Nous vous demandons votre participation pour partager cette publication et inviter vos membres à participer.



### CONCOURS POUR LES PROFS!

[Courez la chance de gagner](#), pour vous et votre groupe-classe, une rencontre virtuelle de 30 minutes avec l'humoriste Philippe Laprise dans le cadre de la Semaine pour l'école publique (SPEP) qui se déroulera en octobre prochain. Ce concours s'adresse aux profs des syndicats affiliés à la FAE.

# DEMANDES DE RENOUVELLEMENT DE CONGÉ SANS TRAITEMENT REFUSÉES

Le syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) a fait plusieurs représentations auprès du Centre de services scolaire de Laval (CSSLaval) au sujet de la gestion des demandes de congé sans traitement.

En cette année particulièrement difficile, l'employeur a décidé de changer sa pratique. Depuis la fusion des commissions scolaires de l'Ile Jésus, les demandes de congé sont presque toutes acceptées. Il y avait bien quelques refus, mais ceux-ci concernaient en général, des renouvellements de congé sans traitement à temps plein pour une seconde année.

Un changement important se situe au niveau du traitement du renouvellement des congés partiels, plus précisément les congés pour une partie de tâche pour l'année entière ou pour une partie d'année.

L'employeur évoque la pénurie d'enseignantes et d'enseignants pour justifier ses nombreux refus. Le SERL se questionne, l'employeur sortira-t-il gagnant en agissant ainsi ? L'employeur aura peut-être un plus grand nombre d'enseignantes et d'enseignants légalement qualifiés en poste pour la première journée de classe, mais qu'arrivera-t-il par la suite ?

Depuis plusieurs années, la tâche enseignante s'est alourdie à cause de multiples facteurs.

Les conditions de travail des enseignantes et des enseignants se sont détériorées, le travail enseignant est, dans certaines situations, toxique.

Un nombre important d'enseignantes et d'enseignants ont eu des épisodes d'invalidité dans les dernières décennies. Afin de pouvoir être au travail et de maintenir une santé, ils ont accepté de réduire leur tâche et par contrecoup, de réduire leur revenu. Ils ont ainsi réussi à trouver un certain

équilibre. De plus, des enseignantes et des enseignants n'ayant jamais eu de période d'invalidité ont décidé de réduire leur tâche par mesure préventive afin de pouvoir demeurer en poste et même dans la profession. Mais, tous ne sont pas à l'abri d'éventuels problèmes de santé.

Le refus de l'employeur d'accorder une diminution de tâche aura plusieurs impacts possibles.

La pression d'une tâche pleine peut provoquer une invalidité, un départ vers un autre employeur, un départ hâtif à la retraite ou carrément un changement de carrière.

Le SERL a également rappelé à l'employeur l'annexe XXXV (LETTRE D'ENTENTE RELATIVE AUX RESPONSABILITÉS FAMILIALES), de l'entente nationale. Cette annexe prévoit que l'employeur doit prendre en considération la dimension de la conciliation travail-famille, dans le cadre de l'établissement des conditions de travail. Cette annexe ne fait pas partie intégrante de la convention collective et ne peut donc faire l'objet d'un grief; elle se veut une déclaration de principe.

Tout cela considéré, est-ce que l'employeur sortira gagnant de ce changement pratique ?

Réussira-t-il à retenir son personnel enseignant, réussira-t-il à attirer de nouvelles enseignantes et de nouveaux enseignants ?

Est-ce que ce type de gestion l'aidera à devenir un employeur de choix ?

Les réponses restent à démontrer et c'est l'avenir qui les dévoilera. Malheureusement, l'employeur déplace le problème de pénurie d'enseignantes et d'enseignants sur les épaules de son personnel enseignant régulier. Il aurait sérieusement avantage à mieux le considérer.

## RAPPEL FORMULAIRE DE DISPONIBILITÉ EN ÉDUCATION DES ADULTES

N'oubliez pas d'acheminer votre formulaire de disponibilité avant le 15 août 2021 à votre direction ainsi qu'à l'adresse courriel suivante: [RH-MouvementsDePersonnel@cslaval.qc.ca](mailto:RH-MouvementsDePersonnel@cslaval.qc.ca)

### Séances Éducation des adultes



Dans le contexte de la crise sanitaire, la séance pour le choix de vos tâches et la séance d'octroi de contrat pour l'éducation aux adultes se tiendront le 19 août à 13 h pour les enseignantes et les enseignants réguliers et à 13 h 30 pour les enseignantes et les enseignants sur la liste de rappel.

Le centre de services scolaire informera par courriel les enseignants et enseignantes concernés par ces séances. Il est donc important de surveiller régulièrement vos courriels.

Si vous avez des questions ou de la difficulté avec la procédure, vous pourrez nous joindre par téléphone au 450 978-1513.

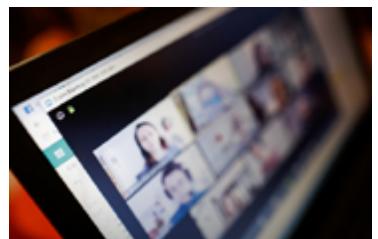
# SÉANCE D'OCTROI DE CONTRATS 2021-2022 AU SECTEUR JEUNES

Dans le contexte de la crise sanitaire, les séances d'octroi des contrats au secteur jeunes pour l'année scolaire 2021-2022, se dérouleront virtuellement par visioconférence le 18 août 2021. Les enseignantes et les enseignants du primaire inscrits sur la liste de priorité pourront se choisir un poste en avant-midi, alors que celles et ceux du secondaire pourront le faire en après-midi.

Le Centre de services scolaire de Laval (CSSLaval), par son Service des ressources humaines, informera par

courriel les enseignantes et les enseignants concernés par ces séances. Il est donc important, si vous êtes concernés, de surveiller régulièrement vos courriels.

Si vous avez des questions ou des difficultés avec la procédure, vous pourrez nous joindre par téléphone au 450 978-1513 jusqu'au 2 juillet 2021 et dès le 17 août 2021, il nous fera plaisir de vous aider.



## BONNE FÊTE À LA FAE!

En ce 7 juin 2021, la FAE fête ses 15 ans! Nous avons souligné l'événement sur [Facebook](#).

Nous vous invitons à célébrer cet anniversaire bien spécial dans vos réseaux.

Nous invitons nos membres à s'inscrire au concours pour gagner l'une des 10 reproductions encadrées de la murale qui rend hommage à l'école publique, de l'artiste Nikki Kuntzle, dans le cadre des 15 ans de la FAE.

La publication se trouve sur la page [Facebook](#) de la FAE.



## PROJET NOVATEUR EN RELATIONS DU TRAVAIL - REMISE DE LA BOURSE

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a remis, pour une septième année consécutive, une bourse de 2 500 \$ pour un projet de recherche novateur en relations du travail à une étudiante qui fait avancer les connaissances. La lauréate, madame Geneviève Richard, est inscrite depuis septembre 2019 au doctorat en droit au département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Son projet d'étude porte sur l'encadrement du temps de travail en droit québécois et le droit à la déconnexion, sous la direction de la professeure Dalia Gesualdi-Fecteau.



Réunis en Conseil fédératif, les membres de la FAE ont souligné la pertinence de ses travaux. Avec sa thèse doctorale, madame Richard traitera entre autres de l'effritement de la frontière entre la vie personnelle et la

vie professionnelle des travailleuses et travailleurs et de l'empiètement du travail sur le temps considéré comme étant un temps de repos, notamment par le biais des technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle s'intéressera également à l'augmentation de la charge de travail qui découle souvent de cette intrusion. Au final, la lauréate souhaite déterminer si ce que le droit québécois prévoit en termes de balises et de recours est suffisant dans le contexte actuel pour protéger les travailleuses et travailleurs des bouleversements induits par les TIC.

<https://www.lafae.qc.ca/actualites/bourse-en-relations-du-travail-la-fae-remet-une-bourse-de-2%e2%80%89500-a-une-doctorante/>

# BOURSE PERSÉVÉRANCE EDA-FP 2021



C'est avec beaucoup de fierté que la FAE a remis 7 bourses de 500 \$ à des adultes en formation qui se sont distingués par leur persévérance à poursuivre leurs études secondaires.

Une des personnes qui s'est vue décerner une bourse est un élève du Centre de formation L'Impulsion de Laval. Monsieur Jérémie Faucher-Bruyère s'est en effet distingué dans la catégorie intégration socioprofessionnelle.

Pour écouter le témoignage de son enseignante, madame Marie Lapointe, ainsi que celui des enseignantes et enseignants des autres lauréates et lauréats, vous pouvez suivre le lien suivant : <https://www.lafae.qc.ca/actualites/bourse-perseverance-eda-fp-2/>

# CAMP D'ÉDUCATION SYNDICALE 2021



**DU JEUDI 14 AU  
SAMEDI 16 OCTOBRE 2021**

## Hôtel L'Estrimont (Magog-Orford, Estrie)



La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) tient son camp d'éducation syndicale à l'hôtel Estrimont de Magog, les 14, 15 et 16 octobre 2021. Les personnes qui souhaitent participer à ce camp doivent avoir moins de cinq (5) ans d'implication syndicale. Vingt-deux (22) places sont réservées pour les membres du SERL. Le thème choisi pour cette édition est : Enseigner. S'engager. Représenter.

Vous trouverez le programme préliminaire ainsi que la description des ateliers offertes, sur le site Web du SERL.

La période d'inscription est déjà ouverte et se poursuit jusqu'au 17 septembre 2021.

Si vous souhaitez y participer, veuillez communiquer avec nous au 450 978-1513 ou par courriel à [reception@sregionlaval.ca](mailto:reception@sregionlaval.ca)

# BONNE VACANCES

L'équipe du SERL et le conseil d'administration vous souhaite un bel été et un bon congé estival toujours bien mérité.

En cette fin d'année scolaire 2020-2021 bien particulière, l'équipe du SERL profite de l'occasion pour exprimer sa reconnaissance envers toutes les personnes déléguées, les courriéristes ainsi que les membres qui se sont impliqués dans les nombreux comités syndicaux. Votre implication est cruciale pour le fonctionnement de notre organisation et pour la défense des droits de tous les membres du SERL.

Des remerciements chaleureux sont transmis à tous nos membres qui ont fait le pari d'aider la relève en accueillant des stagiaires ou en s'investissant comme ressource pour soutenir leurs nouveaux collègues. Votre contribution à la formation de la relève est précieuse et fort appréciée.

Quels que soient vos projets, profitez pleinement de cette période de repos pour vous amuser et vous reposer. Au plaisir de vous retrouver en août prochain !

Certains de vous partirez pour une retraite méritée, nous vous souhaitons de continuer à poursuivre vos rêves en y greffant de nouveaux projets stimulants. Bonne retraite!





## NOUS JOINDRE

Lisez le Fer de lance en ligne au  
[www.sregionlaval.ca](http://www.sregionlaval.ca)

[www.facebook.com/sregionlaval](https://www.facebook.com/sregionlaval)

Vous désirez recevoir le Fer de lance par courriel?

Faites-nous parvenir votre adresse personnelle à :

[reception@sregionlaval.ca](mailto:reception@sregionlaval.ca)



### Syndicat de l'enseignement de la région de Laval

1717 rue Fleetwood

Laval (Québec) H7N 4B2

450 978-1513

#### Heures d'ouverture

| lundi au jeudi | 8 h - 17 h

| vendredi 8 h 15 - 12 h | 13 h 15 - 15 h 30